



Paris le 7 septembre 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### CREATION DU SYNDICAT DES RECYCLEURS

Le Syndicat des Recycleurs du BTP, membre associé de la FFB, vient d'être créé.

Il regroupe des entreprises spécialisées dans les activités de collecte, tri, regroupement, stockage, valorisation et recyclage de déchets inertes, non dangereux ou dangereux issus du BTP. Ce syndicat a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, de ses membres, ainsi que la promotion de la profession.

Les actions menées visent à :

- être représenté auprès des pouvoirs publics avec la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement, la participation à la définition des critères d'aide de l'ADEME et l'identification des freins au développement de l'activité ;
- mutualiser, échanger, mettre en commun succès et difficultés ;
- développer la réutilisation de matériaux recyclés et contribuer au développement de nouvelles filières de recyclage (DEEE, plâtres, bois, plastiques,...) ;
- poursuivre le développement et la professionnalisation de la filière.

L'amélioration de la gestion et de la valorisation des matériaux inertes et non dangereux du BTP est la préoccupation première du syndicat pour répondre aux objectifs de la nouvelle directive cadre « déchet ».

Contact :  
Jacques RABOTIN  
Président du syndicat des recycleurs  
Tel : 06 80 13 33 65  
Email : [jacques.rabotin@wanadoo.fr](mailto:jacques.rabotin@wanadoo.fr)

*Les déchets du BTP représentent 343 millions de tonnes de déchets principalement inertes. 68% des 7,8 millions de tonnes de déchets non dangereux sont en mélange et comportent une marge de progression dans le tri et le recyclage.*

*La directive-cadre « Déchets » et le Grenelle de l'environnement fixent des objectifs d'amélioration de la gestion et du recyclage des déchets du BTP et des moyens financiers pour les mettre en œuvre.*